

Département du Pas-de-Calais



Zone ARTOIPOLLE (allée d'Italie)
62 223 FEUCHY - 62 118 MONCHY LE PREUX

INSTALLATION CLASSEE POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER D'UNE
UNITE D'ABATTAGE, DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION DE
PORCELETS

Pièce n°1 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE
L'ETUDE DES DANGERS

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Raison Sociale	JB VIANDE
Capital	635 326,69 €
Forme juridique	Société Anonyme par actions Simplifiée
Adresse projet (production et futur siège social)	Allée d'Italie Zone Industriel 62 223 FEUCHY
Adresse actuelle de production	79 bis, rue du Rivage 59 190 Hazebrouck
Coordonnées site de production actuel	☎ 03 28 44 22 00 - ☎ 03 28 44 22 01
Adresse siège social actuel	Bellevue 62650 Herly
Coordonnées siège social actuel	☎ 03 21 86 52 17 - ☎ 03 3 21 81 67 50
Signataire de la demande et qualité	Mme Sandrine BRAURE Présidente de JB Viande
SIRET	349 409 896 000 17
SIREN	RCS Boulogne B 349 409 896
Codes APE	1011Z
Activités de l'établissement	Abattage, découpe et transformation de porcelets
Surface du terrain	28 299 m ²

LOCALISATION

Le bâtiment existant est situé sur la zone Artoipole à cheval sur les communes de Feuchy et Monchy-le-Preux, en bordure de la RD 939 reliant l'A11 à Arras. La zone Artoipole est située à environ à 5 km à l'Est d'Arras, à 2,5 km au Sud du centre ville de FEUCHY et à 2,5 km à l'Ouest du centre ville de MONCHY-LE-PREUX (voir extrait cartes IGN ci-après).

La superficie de la zone Artoipole est d'environ 170 ha (Artoipole et Artoipole 2).

IMPACT ECONOMIQUE & SOCIAL DU PROJET

La société JB Viande exploite jusqu'en juin 2014 un atelier de découpe et de préparation de produits élaborés à base de porcelets sur la commune de HAZEBROUCK. L'abattage des porcelets était réalisé jusqu'en mai 2012 par la SECAH située à proximité de l'entreprise JB VIANDE.

La fermeture des abattoirs d'Hazebrouck en mai 2012 a nécessité pour JB VIANDE une réorganisation de ses abattages et le lancement anticipé de son projet de réaménager un outil existant dédié à la viande de porcelet. Le choix du site s'est porté sur un bâtiment existant, anciennement exploité par FRAISNOR dans la fabrication de lasagnes, implanté sur un terrain à cheval sur les communes de Feuchy et Monchy-le-Preux.

En janvier 2014, la société JB Viande a ainsi déposé un permis de construire sur les communes de Feuchy et Monchy le Preux afin de restructurer ce bâtiment pour y transférer ses activités de découpe et de transformation de porcelets. En parallèle, un dossier de déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été déposé sous la rubrique 2221 (< 2 T/j). Les permis de construire ont été obtenus en avril 2014. La mise en service de l'activité de découpe et de porcelets est prévue au 1^{er} juillet 2014 à l'issue des travaux de restructuration. De plus, ce projet a permis d'éviter que le bâtiment qui était inoccupé devienne une friche industrielle.

Aujourd'hui, afin de maîtriser l'ensemble de la filière et ainsi pérenniser son activité en supprimant l'abattage par un prestataire extérieure, la société JB VIANDE souhaite aménager sur ce site une ligne d'abattage de porcelets en complément de l'activité de découpe et de transformation compte tenu de la présence de locaux non affectés à ce jour.

Ce projet serait générateur à court terme de 30 à 35 emplois environ pour atteindre 50 personnes à 5 ans.

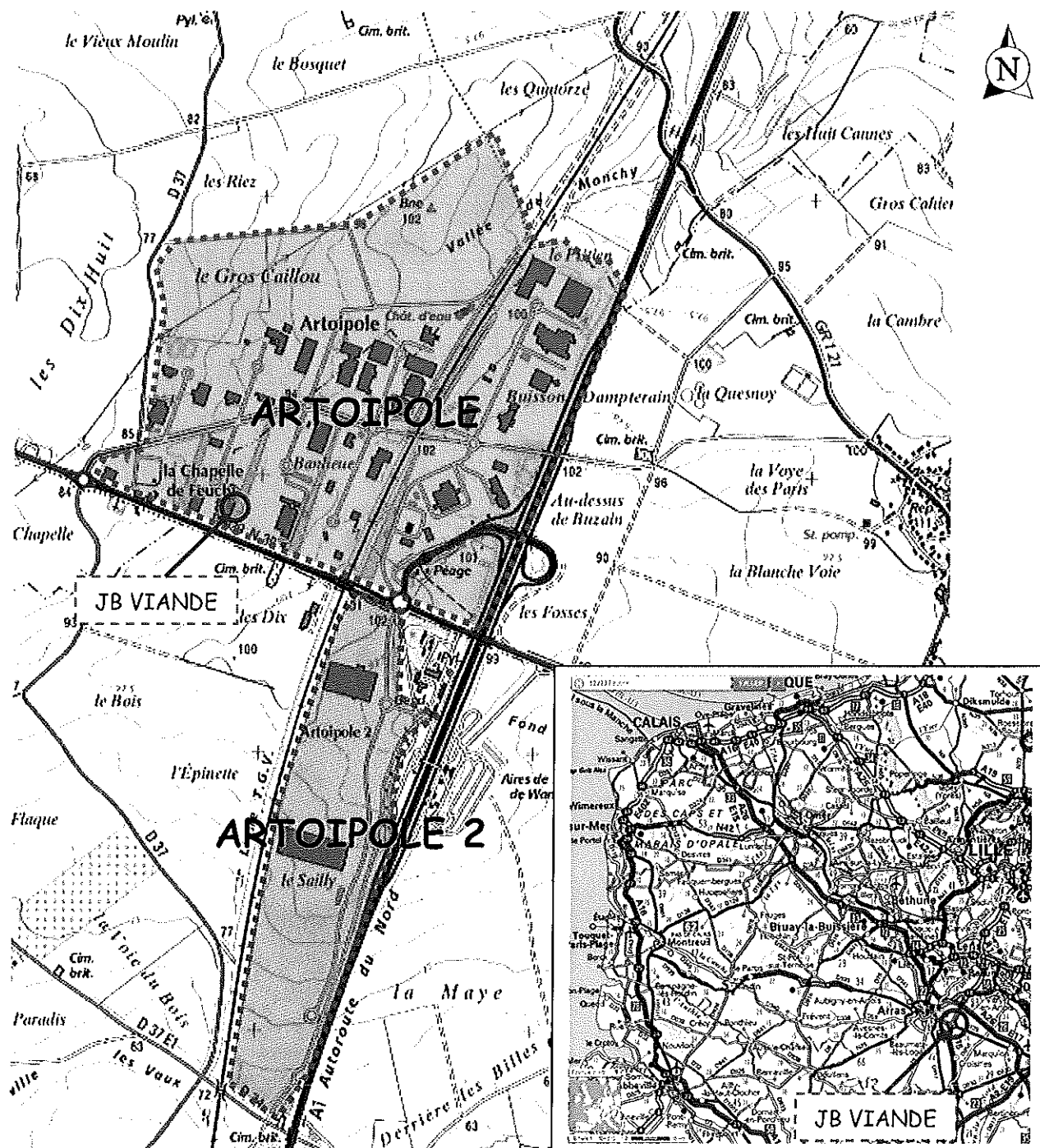
NATURE & VOLUME DE L'ACTIVITE

JB Viande est spécialisé dans l'abattage, la découpe et la transformation de porcelets.

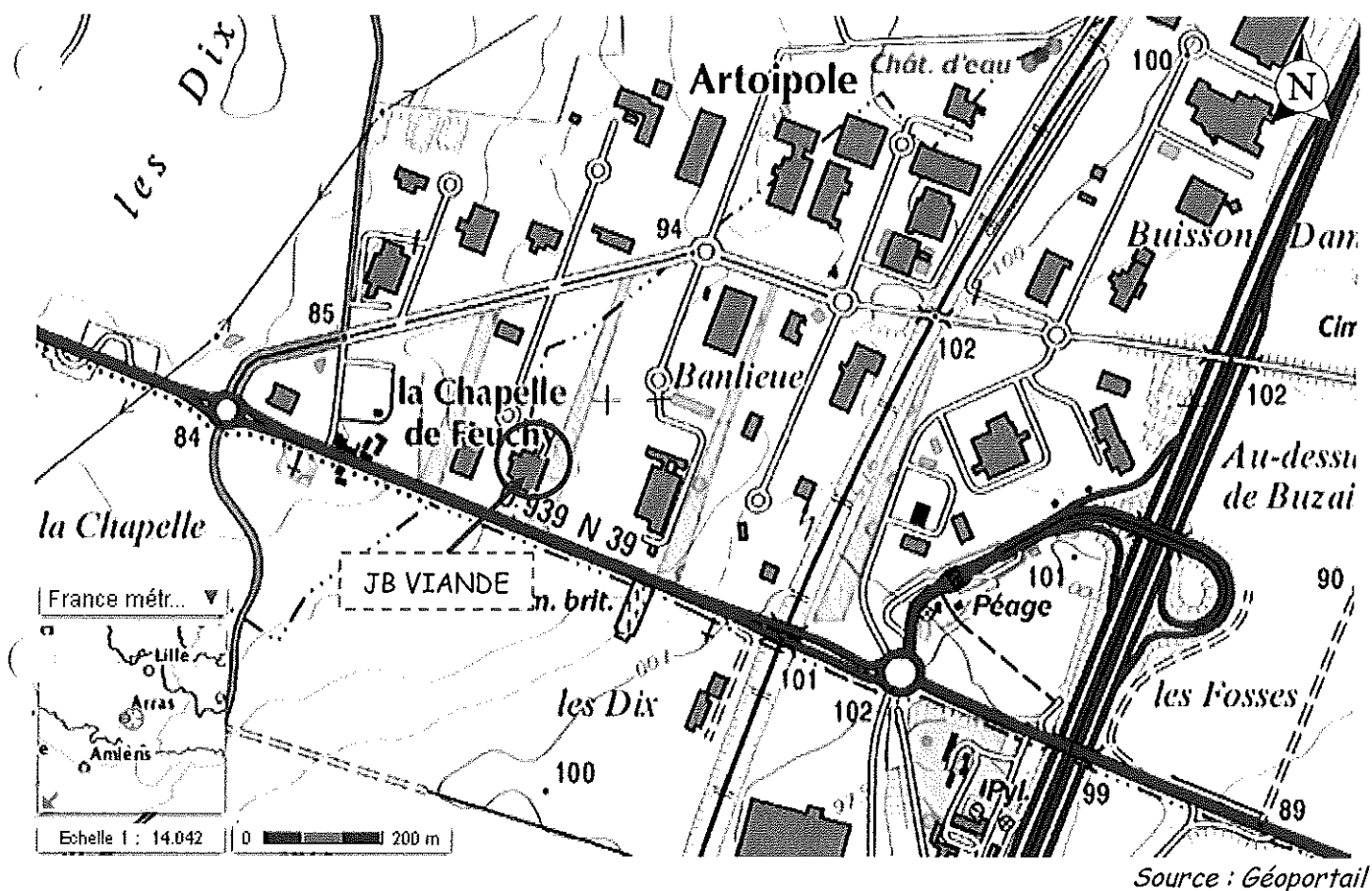
Les tonnages réalisés sur le site seront au maximum :

- 20 T/j pour l'activité d'abattage,
- 8,3 T/j pour l'activité de découpe et de transformation.

Le terrain est situé sur la zone industrielle ARTOIPOLE couvrant les communes de FEUCHY et MONCHY-LE-PREUX, à 2,5 km au Sud du centre ville de FEUCHY et à 2,5 km à l'Ouest du centre ville de MONCHY-LE-PREUX, dans le département du Pas de Calais. La superficie de la ZI ARTOIPOLE est d'environ 170 ha (ARTOIPOLE et ARTOIPOLE 2).



Source : Géoportail



Source : Géoportail

DESCRIPTIF DU PROJET

En complément de son activité de découpe et de transformation de porcelets, la société JB VIANDE souhaite aménager en amont une ligne d'abattage de porcelets située en grande partie dans l'enceinte des locaux existants (seule une extension de 75 m² est nécessaire à l'arrière du bâtiment pour accueillir cette activité).

Le projet consiste ainsi à aménager une ligne d'abattage de porcelets comprenant une zone de stabulation, un hall d'abattage (saignée, échaudage, épileuse, flagelleuse, éviscération, pesée) dans les locaux disponibles situés à l'arrière du bâtiment (façade Est). Ce projet nécessite toutefois une extension limitée de 75 m² pour accueillir dans de bonnes conditions les porcelets en attente d'abattage. En parallèle de ce projet, une extension de l'ordre 108 m² sera aussi réalisée au niveau de la zone emballages des produits transformés.

A l'issue du projet, la surface du bâtiment sera ainsi portée à 5 120 m² contre 4 941 m² actuellement.

Les autres travaux liés aux activités de découpe et de transformation ont fait l'objet au préalable d'un permis de construire et d'un dossier de déclaration au titre des installations classées.

2. CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques de l'établissement et le cas échéant les principales mesures prévues par l'exploitant pour limiter son impact sur l'environnement.

Désignation	Mesures
Intégration dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet s'inscrit dans la continuité de la reprise d'un bâtiment existant par les Ets JB VIANDE situé dans la zone Artoipole à plus de 5 km du centre ville d'Arras évitant au site de devenir une friche industrielle suite à la cession de l'activité de l'ancien exploitant, • Densité de population faible dans le secteur de l'étude, • Premières habitations à 200 mètres en bordure de la RD939, les autres étant situées à plus de 2 km, • Premiers équipements recevant du public à plus de 2 km, • Extension très limitée (+ 4% en surface), • Locaux destinés à l'abattoir (de la stabulation au ressuage, chambre froide déchets, fumière) implantés à l'arrière en grande partie dans l'emprise du bâtiment existant et le plus éloigné possible des bâtiments occupés par des tiers, soit dans le coin Sud-est du site, à proximité de la RD 939. Le bâtiment occupé par un tiers le plus proche (Mondia Logistic) est situé à plus de 85 mètres, • Extension de la stabulation à l'arrière du bâtiment à 100 m de Mondia Logistic, non visible et le plus éloigné possible des tiers compte tenu de la configuration du site, • Bâtiment existant peu visible depuis la RD 939, • Les travaux portent essentiellement sur la restructuration interne du bâtiment hormis la mise en place d'une fumière, de l'extension de stabulation (+ 75 m²) et de la zone emballages (+ 115 m²), des bassins nécessaires pour la rétention des eaux d'extinction d'incendie, la gestion des eaux pluviales et la défense incendie, • Le choix des matériaux et les couleurs pour la réfection des façades existantes ont été retenus dans l'optique de former un ensemble harmonieux tout en respectant l'identité de l'exploitant et les couleurs existante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bardage bac acier vertical gris slate 7016, ○ Menuiseries aluminium et mur rideau gris slate RAL 7016. ○ Soubassement bureaux-locaux sociaux peinture couleur grise RAL 7036, ○ Auvents entrée bureaux bardage plan Rose RAL 3015. • Les formes architecturales resteront de forme simple (parallélépipédique), • Les toitures sont masquées par des acrotères et sont en étanchéité bitumineuse, • Le site est clôturé par une clôture d'une hauteur 2 mètres maximum, • Le bassin de rétention des eaux d'incendie ou susceptibles d'être polluées sera réalisé en déblais/ remblais, • Les enseignes seront accrochées sur le bâtiment (sans dépassement de la hauteur du bâtiment),

	<ul style="list-style-type: none"> • Site situé en dehors des périmètres de protection d'un captage d'alimentation en eau potable, de zones NATURA 2000, ... • Les espaces libres restants (> 20 % de la surface du terrain) sont aménagés et paysagés avec des essences locales. • Mise en place d'une haie au niveau de la limite de propriété commune (Ouest) avec Mondia Logistic, • Suppression des cuves verticales d'azote et des silos de farines, • Mise en place de la cuve azote à l'arrière du bâtiment.
Eco-construction	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet : bâtiment existant pour l'essentiel, l'extension limitée étant liée à la stabulation,
Impact lié à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement raccordé au réseau d'alimentation en eau potable, • Mise en place d'un Disconnecteur pour éviter tout retour dans le réseau d'adduction, • Suivi des consommations, respect des consommations maximales liées à l'activité tout en respectant les règles d'hygiène indispensables, • Mise en place d'un dégrilleur pour le prétraitement des eaux usées, • Récupération à la source du maximum de la pollution (présence de siphons au sol dans les locaux de production), • Analyses des rejets en aval du prétraitement des eaux usées, • Absence de rejet direct d'effluents qui nécessitent un traitement dans le milieu naturel, • Réseaux de collecte eaux usées / eaux pluviales séparatifs afin d'optimiser et adapter le traitement, • Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour le traitement des eaux pluviales des voiries, • Présence d'un bassin d'orage, • Aménagement d'un bassin de rétention des eaux d'incendie commun au bassin d'orage,
Impact sur l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de combustion implantée selon les normes en vigueur (mise en place de cheminées de dispersion des rejets respectant les hauteurs minimales réglementaires, ...) - utilisation du gaz naturel (combustible « propre »), • Contrôles des installations de combustion par la maintenance et une société spécialisée, • Surveillance des rejets de la chaudière, • Trafic généré par l'établissement relativement faible, • Stockage des déchets dans des contenants/ locaux spécifiques et adaptés, • Enlèvement régulier des déchets, • Nettoyage des locaux régulier,
Impact lié au bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment situé au cœur de la zone Artoipole, à proximité de la RD 939 et dans une moindre mesure de l'A11, • Implantation de la zone abattoir à l'arrière du bâtiment et à proximité de la RD 939, • Les matériaux utilisés (panneaux sandwich pour les locaux réfrigérés et maçonnerie parpaings recouvert de faïence pour la zone d'abattage) permettront de limiter fortement les émissions sonores en provenance de l'intérieur du bâtiment, • Installation de réfrigération située au cœur du site et donc éloignée des

	<p>limites de propriété,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de combustion existante, implantée dans un local en maçonnerie parpaing et côté RD 939 (axe de circulation bruyant), • Le temps de présence des porcelets au niveau de la stabulation sera réduit au maximum tant pour les émissions sonores que pour le bien être des animaux ; de même, le temps d'attente de déchargement des porcelets vivants sera réduit au maximum, • Une attention particulière sera portée sur le choix des équipements et à leur implantation afin de limiter au maximum le bruit émis par ces équipements, • La vitesse sera limitée à 20 km/h sur le site ce qui permet de réduire de manière significative les nuisances sonores, • Limitation au maximum du nombre de camions à quai avec le groupe frigorifique en fonctionnement et du temps de fonctionnement en période nocturne, • Les camions seront conformes aux normes en vigueur en terme de niveau sonore ; une très grande majorité de camions circulent en période diurne (7h - 21h, 5j/7), • Les chauffeurs de camions seront sensibilisés à éteindre le moteur de leur véhicule durant le chargement ou le déchargement, • Toute modification apportée au site sera portée au préalable à la connaissance de l'inspecteur des installations classées conformément au code de l'environnement afin de définir s'il y a lieu des prescriptions complémentaires, • Réalisation d'une campagne de mesures à l'issue de la mise en service,
Impact lié aux déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction au maximum de la production des déchets par une sensibilisation et une formation du personnel, • Stockage des déchets dans des locaux/ contenants spécifiques adaptés à chaque type de déchets, • Choix d'entreprises spécialisées pour l'enlèvement et le traitement des déchets, • Valorisation au maximum des déchets,
Impact lié aux transports	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun véhicule n'est admis à stationner en dehors des zones de stationnement qui lui sont réservées, • Les camions sont chargés au mieux afin de réduire le nombre de trajets, • Site situé au cœur de la zone Artoipole, à proximité de grandes axes routiers (RD 939 et A11), • L'accès au site est réglementé et contrôlé. • Un cheminement piéton sera mis en place sur l'ensemble du site afin de favoriser la sécurité des usagers.
Impact sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Densité de population faible dans le secteur de l'étude, • Les mesures pour limiter le bruit et les odeurs provenant de l'installation ont été décrites ci avant, • Mise en place de cuves de rétention pour le stockage des produits de nettoyage, des huiles, ..., • Installations de combustion équipées de cheminées afin d'optimiser la dispersion des fumées ; contrôles, • Contrôles des matières premières et des produits finis, • Contrôles bactériologiques, • Absence de rejet direct (eaux usées et eaux pluviales voiries) dans le

- milieu naturel,
- Site soumis à l'HACCP,

Récapitulatif des coûts estimatifs des mesures pour la protection de l'environnement :

		Investissement	Coût de fonctionnement annuel
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	Clôture et portail	Existant	/
	Aménagements paysagers	30 000 €	/
	Entretien espaces verts	/	2 000 €
EAU	Disconnecteur	5 000 €	/
	Station de prétraitement des eaux usées	20 000 €	/
	Taxe d'assainissement communale	/	50 000 € sur la base des flux maxi 2025
	Séparateur à hydrocarbures	15 000 €	2 000 €
AIR	Entretien chaudière	/	nc
	Entretien installations de réfrigération	/	nc
BRUIT	Campagne de mesure	1 250 €	
DECHETS	Gestion des déchets	/	nc
POLLUTION	Bassin de rétention des eaux d'incendie + réserve incendie	80 000 €	/
	Cuves de rétention	2 000 €	/

nc : non connu les coûts d'investissement liés à l'ancien exploitant.

3. CONTENU DE L'ETUDE DES DANGERS

SCENARIOS ETUDIES

Les scénarios étudiés sont listés dans le tableau ci-après. Les mesures spécifiques pour chaque scénario ne sont pas explicitées dans le présent tableau ; un résumé de ces mesures est repris plus loin dans ce résumé non technique.

Scénario	Conséquences	Gravité avec barrières préventives	Fréquence / probabilité avec barrières préventives	Criticité avec barrières préventives	Cinétique	Zones d'effets toxiques significatifs des accidents potentiels
Installation de réfrigération	Eclatement compresseur : bris de machine	2 « sérieux »	1 « évènement extrêmement peu probable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
	Incendie	2 « sérieux »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
	Fuite fluide frigorigène	3 « important »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Compresseur air comprimé/ réservoir	Eclatement du bassin tampon	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
	Incendie	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Transformateur et TGBT	Incendie	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Chaudière	Explosion	2 « sérieux »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Rapide	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
	Incendie	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de

					site	propriété
Stockages emballages vides	Incendie	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Ateliers de fabrication/conditionnement	Incendie	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Huiles d'entretien	Epanchage de produits liquides	1 « Modéré »	3 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Eaux d'extinction incendie	Incendie	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Traitement des eaux usées	Dysfonctionnement	1 « Modéré »	3 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Zone de charge	Incendie/explosion	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété
Produits de nettoyage	Epanchage de produits liquides	1 « Modéré »	2 « évènement très improbable »	Défaillance non critique	Sans objet ; aucune personne exposée à l'extérieur du site	Pas d'effet significatif pour l'homme en dehors des limites de propriété

Conclusion :

Les risques ne présentent pas d'effet toxique significatif en dehors des limites de propriété de l'établissement.

RESUME DES MESURES PRISES OU PREVUES PAR L'EXPLOITANT

Le tableau ci-dessous récapitule les principales mesures prévues par l'exploitant pour limiter les dangers liés à l'exploitation de l'établissement.

Désignation	Mesures
Intérêts à protéger	<ul style="list-style-type: none"> • Site existant situé dans le périmètre de la zone Artoipole, • Site en dehors de zones protégées, naturelles, • Premières habitations et équipements recevant du public à plus de 2 km,
Protection contre les risques extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de site SEVESO à proximité, • Terrain non situé en zone inondable mais concerné par les risques de mouvements de terrain (bâtiment existant ; toute construction fera l'objet au préalable d'une étude de sol afin de définir les règles de construction), • Accès au site sécurisé : clôture + portails, • Bâtiment en retrait des axes de circulation,
Dispositions constructives	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment existant, • Local emballages vides isolé du reste du bâtiment par un mur coupe-feu, • Installations techniques éloignées des limites de propriété et contrôlées par le service maintenance et des entreprises spécialisées, • Installations de réfrigération neuves implantées selon la réglementation en vigueur, • Installations de combustion implantées dans un local spécifique et adapté, • Vannes de coupure en combustibles (gaz), • Construction d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie, • Accessibilité des installations techniques et des façades par les pompiers en cas d'incendie,
Mesures préventives	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux maintenus propres, • Conformité des installations par rapport à la réglementation, • Contrôles périodiques par la maintenance et des entreprises spécialisées des équipements, des installations électriques, ..., • Consignes écrites de sécurité et d'exploitation, • Interdiction de fumer, • Permis de feu, • Absence de stockage de matières combustibles à proximité de sources d'ignition ou limitation aux encours de production, • Formation du personnel (utilisation des extincteurs, ...), • Stockage des produits de nettoyage sur des cuves de rétention, • Détection automatique d'incendie généralisée,
Moyens d'extinction internes	<ul style="list-style-type: none"> • Extincteurs,
Moyens d'extinction externes	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'une réserve incendie correspondant aux besoins, dimensionnée en fonction de la taille du site et de la nature des produits stockés, ... en complément des poteaux incendie de la zone,
Secours	<ul style="list-style-type: none"> • Site équipé d'une alarme, • Site sous vidéosurveillance, • Les pompiers peuvent être présents en quelques minutes,